

Le Réverbère

BIENVENUE POUR LA RENTRÉE À L'ÉGLISE BAPTISTE DE TOULON



“Approchez-vous donc avec assurance du trône de la grâce, afin d’obtenir miséricorde et de trouver grâce, pour être secourus dans nos besoins.” – *Hébreux 4:16*

- Mot du pasteur
- Sacrement catholique du mariage
- Découpage des 10 commandements
- Tu ne convoiteras pas !



La suffisance absolue de la Parole

La Parole de Dieu suffit-elle encore ?

Dans une culture assoiffée de nouveautés, de psychologie humaniste et d'expériences spectaculaires, l'Église est constamment tentée de chercher ailleurs ce dont elle a besoin pour vivre. Pourtant, l'Écriture affirme avec une clarté limpide que la Parole de Dieu est pleinement suffisante pour la vie chrétienne et la croissance spirituelle.

L'apôtre Paul écrit à Timothée : *« Toute l'Écriture est inspirée de Dieu, et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli et propre à toute bonne œuvre »* (2 Tm 3.16-17). Remarquez le mot **accompli** : il signifie *rendu parfait, pleinement équipé*. Il ne manque rien à la Bible pour transformer un cœur, éclairer une décision ou conduire un croyant à la maturité.

Le Psaume 19 nous rappelle que la loi de l'Éternel *« restaure l'âme », « rend sage le simple », et « réjouit le cœur »*. Si Dieu a pris la peine de nous donner Sa Parole écrite, pensez-vous que nous ayons besoin des philosophies du monde pour compléter la vérité divine ? Un jour, il sera évident qu'une telle attitude s'avèrera inutile lorsque nous serons devant notre Créateur. Mais, ne sera-t-il pas trop tard ? Ne cherchons pas des voix nouvelles ou des méthodes humaines ; retournons aux Écritures. Étudions-les, méditons-les et soumettons-y nos vies. La Parole de Dieu n'a pas besoin d'être mise au goût du jour :

Elle a besoin d'être prêchée, crue et obéie.

L.B.

C'est à la suite d'une demande pastorale concrète que j'ai été amené à rédiger cet article. Un jour, un jeune homme issu de nos milieux évangéliques et une jeune femme d'arrière-plan catholique m'ont demandé d'officier leur mariage. Bien éloignés des débats théologiques, ces deux jeunes gens se concentraient uniquement sur leur union et ont pu percevoir mon refus de co-célébrer une cérémonie aux côtés d'un prêtre comme une forme d'étroitesse d'esprit.

Je tiens à préciser qu'il n'y a dans ma démarche ni sentiment de supériorité ni dédain envers les catholiques. Il s'agit simplement d'une conviction biblique ferme qui, par devoir de conscience devant Dieu, m'interdit de m'associer à une telle cérémonie. Bien que cette union soulevât également d'autres réserves de ma part, j'ai choisi de n'en exposer ici qu'une seule.

Pour comprendre la conception catholique du mariage, il convient de se pencher sur sa dimension « mystique »,

rattachée au terme grec « *mysterion* ». Dans cette perspective, le mariage n'est pas seulement une union humaine devant Dieu, mais un sacrement véritable, *un geste qui confère ce qu'il signifie*, où le monde matériel et les actes humains se rencontrent.

1. La vision catholique

Selon la théologie catholique, l'accomplissement du rite fait basculer l'union dans le temps. On quitte le temps chronologique des hommes (*chronos*) pour entrer dans le temps spirituel de Dieu (*kairos*). L'action du prêtre s'effaçant devant celle du Christ, le sacrement imprimerait dans l'âme des époux un « caractère », une sorte de marque spirituelle indélébile. C'est cette empreinte métaphysique qui fonde l'indissolubilité absolue du mariage dans la compréhension catholique du mariage, interdisant de fait tout remariage religieux aux personnes divorcées ayant déjà reçu le sacrement du mariage. Dans cette tradition, le mariage prend place parmi les sept sacrements fondamentaux :

SACREMENTS	GRÂCES SPÉCIFIQUES ATTRIBUÉES SELON LA DOCTRINE CATHOLIQUE
Le Baptême	Efface le péché originel et intègre le croyant à l'Église
La Confirmation	Enracine la foi et communique la force du Saint-Esprit
L'Eucharistie	Transmet la présence réelle du Christ comme nourriture de l'âme
La Réconciliation	Accorde le pardon des péchés post-baptismaux
L'Onction des malades	Apporte le réconfort et la paix dans la souffrance
L'Ordre	Confère le pouvoir spirituel d'agir <i>in persona Christi</i>
Le Mariage	Sanctifie l'amour humain pour en faire le canal de la grâce divine

2. Le point de friction

L'erreur de la pratique sacramentelle : C'est précisément sur la définition du sacrement que se situe la rupture avec la théologie évangélique. Attribuer à une cérémonie, à un rite au sein de l'église, la capacité de transmettre la grâce ou d'agir sur le salut de l'âme constitue, selon les textes bibliques, une déviation majeure.

3. Christ comme seul médiateur

L'Écriture affirme sans ambiguïté qu'il n'existe qu'un seul Médiateur et une seule source de grâce : Jésus-Christ, auquel nous avons accès par la foi seule. Vouloir lier la grâce divine à l'accomplissement d'un rite liturgique revient à placer une institution humaine entre le croyant et son Sauveur. Or,

c'est là le cœur même de l'Évangile ! L'Apôtre Paul nous le rappelle explicitement : *« Car il y a un seul Dieu, et aussi un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme. »* (1 Tm 2.5). *Aucune grâce ne peut, ni ne doit, découler d'autre chose que de Jésus, et de Jésus seul.*

4. Une institution universelle

Dans la vision évangélique, le mariage est **biblique** car voulu et institué par Dieu dès la Création, mais il n'est pas un **sacrement au sens catholique**. Il s'agit d'une institution universelle offerte à toute l'humanité, et non d'une exclusivité chrétienne. Jésus le confirme lorsqu'il évoque les temps anciens et à venir : *« ...dans les derniers jours, il en sera comme du temps de Noé... Car, dans les jours qui précéderont le déluge, les hommes mangeaient et buvaient, se mariaient et mariaient leurs enfants, jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche. »* (Mt 24.38).

Ce passage montre que les unions célébrées hors du peuple de l'Alliance, hier comme aujourd'hui, sont pleinement reconnues par Dieu comme de véritables mariages, sans qu'un rite religieux particulier ne soit requis pour en valider la réalité aux yeux du Créateur.

5. L'engagement vis-à-vis des enfants

Outre l'aspect théologique, la pratique pastorale catholique pose un **problème de conscience majeur lors des unions mixtes**. Le Code de Droit Canonique (Canon 1125) impose en effet au conjoint catholique d'engager le foyer dans une direction doctrinale exclusive :

- a. **L'engagement du conjoint catholique (Canon 1125, 1°)** : Il doit

promettre de faire tout son possible pour que l'ensemble des enfants soient baptisés et élevés au sein de l'Église Catholique.

- b. **L'information de l'autre conjoint (Canon 1125, 2°)** : Le conjoint non-catholique doit être informé de cet engagement, sa signature valant acceptation de la situation.

Bien que le Droit Canonique de 1983 soit plus souple que celui de 1917, l'exigence demeure : cette promesse conditionne l'obtention de la dispense de l'évêque et la validité même de la cérémonie aux yeux de l'institution.

6. Rester biblique avant tout

Face à ces exigences doctrinales et juridiques, il apparaît clairement irréciliable pour un enfant de Dieu attaché à l'Écriture d'envisager une cérémonie catholique ou œcuménique. Accepter le rite sacramentel catholique revient à cautionner une vision du mariage contraire à l'enseignement biblique.

Au-delà même du cadre catholique, la Parole de Dieu invite l'enfant de Dieu à la prudence sur le choix de son conjoint. Les Écritures nous rappellent clairement de ne pas nous placer sous un *« joug étranger »* (2 Co 6.14) avec une personne ne partageant pas la même foi.

En mettant en lumière les fondements du sacrement catholique du mariage, notre objectif est de rappeler une vérité essentielle : le mariage honoré par Dieu ne repose pas sur la magie d'un rite sacerdotal, mais sur la fidélité d'un engagement pris devant le Créateur, en accord parfait avec l'autorité de Sa Parole.

L.B.

Découpage des 10 commandements

*Analyse comparative, arguments théologiques
et structure biblique*

1. Comparaison des Traditions de Numérotation

Tradition	Spécificités du comptage	Origine & Historique
Protestants & Orthodoxes	• 1^{er} : Dieu unique (« <i>Pas d'autres dieux</i> ») • 2^e : Interdiction des idoles / statues • 9^e & 10^e : La convoitise en un seul bloc	Modèle le plus ancien. Distingue l'adoration de faux dieux de la fabrication d'images/statues
Catholiques & Luthériens	• 1^{er} : Dieu unique ET idoles fusionnés • 9^e : Convoitise de la femme du prochain • 10^e : Convoitise des biens matériels	Initié par Saint Augustin (IV ^e siècle). Sépare la convoitise en deux pour conserver le chiffre 10
Judaïsme (Historique & Actuel)	• Temps de Jésus : Identique au modèle Protestant • Aujourd'hui : 1^{er} = « <i>Je suis le Seigneur</i> », 2^e = Dieu unique + idoles regroupés	Attesté au 1 ^{er} siècle par les écrits de Philon d'Alexandrie et de Flavius Josèphe

2. Pourquoi le choix Protestant est le plus logique

1/ Adorer un faux dieu vs fabriquer une statue :

Le polythéisme (falsification de Dieu) et l'idolâtrie (représentation matérielle) sont deux fautes distinctes. Faire de l'interdiction des idoles un 2^e commandement à part entière conserve toute son importance spirituelle.

2/ L'unité de la convoitise : La convoitise est une attitude unique du cœur. Séparer la femme du prochain de ses autres biens (sa maison, son bétail) est une distinction artificielle : cela découle du même désir désordonné.

3/ L'antériorité historique : C'est la division utilisée par les Juifs au temps de Jésus et par l'Église primitive, près de 400 ans avant la réorganisation d'Augustin dans l'Église occidentale.

La preuve par l'Histoire et l'Archéologie textuelle

— La preuve historique :

- Au 1^{er} siècle, les historiens et philosophes juifs (comme **Philon d'Alexandrie** et **Flavius Josèphe**) décrivent exactement le découpage utilisé aujourd'hui par les Protestants et les Orthodoxes.
- Les premiers Pères de l'Église (comme **Origène** ou **Irénée de Lyon**) suivaient ce même modèle.
- C'est seulement au V^e siècle que **Saint Augustin** a proposé la fusion des deux premiers et le dédoublement de la convoitise pour maintenir le chiffre 10, modèle adopté ensuite par l'Église Catholique.

Nous conservons le 2^e commandement sur l'interdiction des idoles parce que la Bible distingue clairement le faux dieu de l'image taillée, et nous gardons la convoitise en un seul bloc parce que le cœur humain ne convoite pas différemment une maison ou une personne : le péché reste le même.

« *Tu ne convoiteras pas...* » (Exode 20.17)

Dieu condamne la « convoitise » et, sans donner de raisons ou d'explications particulières, ce dixième commandement dit : « *Tu ne convoiteras pas la maison de ton prochain, tu ne convoiteras ni sa femme, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien qui lui appartienne* ».

Alors, que penser de ce commandement ? De quoi parle-t-on ? Que pouvons-nous mettre dans le registre de la convoitise ? Sommes-nous en train de convoiter lorsqu'on désire par exemple ...

- ... réussir sa vie, comme son voisin !
- ... vivre une vie de couple heureuse, comme son meilleur ami !
- ... posséder une voiture, comme celle du patron !
- ... avoir des enfants studieux, comme ceux de mon collègue !
- ... construire une maison, comme tous ceux qui m'entourent !
- ... posséder un serviteur, un bœuf, un âne, comme mon prochain !

Alors, qu'est-ce que la convoitise ? Vous êtes partagés ? C'est normal ! Il faut distinguer la convoitise du désir. Déjà, parce que La Bible emploie différents mots : « *tahmod* » (mauvais désir) et « *hèphèts* » (idée d'un bon désir) :

- être ambitieux
- s'inspirer des bonnes valeurs d'autrui
- aspirer au mariage comme les autres
- imiter la réussite de ceux qui nous entourent

Toutes ces choses sont saines. Si nous les vivons avec un profond sentiment de paix, d'amour et de contentement, il n'y a absolument aucun problème. Ce n'est pas de cela que le 10^e comman-

dement nous avertit. Le problème de la convoitise réside non pas tant sur le désir de posséder que surtout le désir de déposséder : « *Au lieu de prendre plaisir de ce qu'il possède, l'homme souffre davantage de ne pas avoir ce qu'il désire* » (Rémy Montalée).

Voici ma définition de la convoitise :
« *Convoiter, c'est la volonté obsessionnelle de déposséder ce qui appartient à autrui pour soi. C'est vouloir ce que les autres ont..., ou sont* ». C'est plus que de désirer avoir la même chose ! Sont d'ailleurs attachés à la convoitise plusieurs sentiments mauvais comme : la jalousie, le mensonge, la méchanceté, l'égoïsme, l'orgueil, la cupidité, ... **« Convoiter c'est vouloir déposséder ce qui appartient à autrui ! ».**

Généralement on en arrive là car on est persuadé au fond de son âme que :

- ... ça ne se voit pas !
- ... ce n'est pas si grave !
- ... ça ne se soigne pas !

Regardons ces trois dispositions de cœur qu'il nous faut corriger :

1. La convoitise ne se voit pas !

C'est une réalité cachée ! Une interprétation juive dit ceci : « *Au jardin d'Eden la peau de chacun était transparente, l'autre pouvait donc lire son prochain comme un livre ouvert. La faute d'Adam et Ève rendit l'humanité « opaque », le domaine des pensées devint donc inaccessible aux hommes* ». **Oui, en effet, nos pensées sont cachées aux autres. Par conséquent la convoitise aussi !**

Illustration : Un pasteur présenta un jour plusieurs objets à son auditoire : chocolat, cigarettes, clés de voiture, carte bleue, seringue, CD de musique branchée, bouteille de Whisky, paire de Nike, sous-vêtements sexy, des billets de cinéma ... « *Savez-vous identifier ces objets ?* ». Tous répondirent « oui ». Puis il leur demanda : « *Quelles sont pour vous les priorités fondamentales de vos vies ?* ». Ils répondirent : « *la famille, les amis, l'amour, et même la foi...* ». Puis le pasteur termina avec cette déclaration : « *Pourtant, dans le secret de nos cœurs, c'est souvent ces biens-là que nous trahissons et sacrifions à nos convoitises* ».

« Il n'y a rien de caché qui ne doive être découvert, ni de secret qui ne doive être connu » (Lc 12.2).

- Jamais vous ne verrez la convoitise dans le code pénal !
- Jamais un tribunal ne vous fera encourir une amende pour convoitise !
- Jamais une autorité humaine essaiera de débusquer la convoitise !

Car la loi française ne s'occupe pas de ce que vous pensez. Dans certains cas elle peut intervenir sur ce que vous dites, sur ce que vous écrivez, sur ce que vous faites. Mais jamais elle ne peut prendre connaissance de vos pensées, et encore moins les juger.

Dieu connaît nos pensées les plus secrètes. Et Il estime qu'elles méritent d'être traitées sur le même plan que nos actes. La pensée prépare l'acte, elle en est la racine. **Évidemment les conséquences sociales sont différentes : entre la haine et le meurtre, il y a un écart important.** Mais Dieu jugera et la pensée et l'acte lui-même :

«... la parole de Dieu est vivante et efficace, plus tranchante qu'une épée quelconque à deux tranchants, pénétrante jusqu'à partager âme et esprit, jointures et moelles ; elle juge les sentiments et les pensées du cœur » (Héb 4.12).

Pour conclure ce premier point, croire que cela ne se voit pas est une erreur : Dieu le voit ! Cela devrait être suffisant pour chacun. Mais j'ajoute qu'avec un peu de maturité et du discernement, même notre entourage peut s'en apercevoir. En effet, les apparences leur prête volontiers un masque, mais les faits, quant à eux, montrent très vite leurs vrais visages. Oui, la convoitise se voit, premièrement par Dieu et par votre entourage !

2. La convoitise n'est pas si grave !

Beaucoup de gens convoitent mais ne passent pas à l'acte ! C'est donc moins grave ! Ce n'est que de l'imaginaire ! Nous avons les mêmes mauvaises pensées et les mêmes pulsions que les personnes qui vont jusqu'à voler un bien d'autrui, ou jusqu'à coucher avec l'épouse de son prochain, mais nous nous ne passons pas à l'acte ! C'est peut-être ton cas ! D'une certaine manière, tu minimises ta convoitise.

Ce n'est en tout cas pas ce que Jésus a conclu. Par ta convoitise seule, sans passer à l'acte, tu as déjà été aux yeux de Dieu : un adultère, un meurtrier, un voleur... *« Vous avez appris qu'il a été dit : Tu ne commettras point d'adultère. Mais moi, je vous dis que quiconque regarde une femme pour la convoiter a déjà commis un adultère avec elle dans son cœur » (Mt 5.27-28).*

Cela veut dire qu'au fond, nous, qui ne sommes pas encore passés à l'acte, nous ne sommes pas meilleurs quant à notre nature ! Dans l'imaginaire de nos pensées, nous avons fait ce que d'autres ont matérialisé ! La convoitise est grave ! Tout passage à l'acte trouve son origine dans la convoitise !

« Chacun est tenté quand il est attiré et amorcé par sa propre convoitise. Puis la convoitise, lorsqu'elle a conçu, enfante le péché ; et le péché, étant consommé, produit la mort ». (Jc 1.14-15).

Quand on convoite, même si on ne passe pas à l'acte, c'est grave ! Lorsqu'on convoite ce qu'on n'a pas, en réalité, on MÉPRISE notre entourage :

- Lorsqu'on convoite les enfants des autres parce qu'on a l'impression que nos enfants sont plus mauvais que les autres, **c'est du mépris envers nos enfants !**
- Lorsqu'on s'imaginerait plus heureux avec une autre femme, parce que les autres femmes nous semblent être plus dévouées, plus belles, plus *« je ne sais quoi »*, **c'est du mépris envers nos femmes !**
- Lorsqu'on est insatisfait des biens matériels que Dieu nous accorde dans Sa Grâce, **c'est du mépris envers Dieu !**

La convoitise, c'est d'abord et avant tout du MÉPRIS pour les autres, un manque flagrant d'AMOUR envers DIEU et envers son PROCHAIN. Cela révèle aussi l'état de notre cœur sur bien des sujets :

« C'est du cœur que viennent les mauvaises pensées (comme la convoitise), meurtres, adultères, prostitutions, vols, faux témoignages, blasphèmes » (Mt 15.19).

Ne vous y trompez pas : ceux qui passent à l'acte ont presque toujours commencé par nourrir cette convoitise dans leur cœur. Même sans passage à l'acte, la convoitise reste une faute grave. Penser le contraire est un raisonnement dangereux que l'on retrouve dans bien d'autres domaines, comme lorsqu'on se dit :

- Je regarde de la pornographie, mais je ne passe pas à l'acte !
- Je passe seulement quelques heures à jouer à des jeux d'argent virtuels, mais je ne dépense pas tout mon vrai salaire.
- Je ne demande pas le divorce et je ne trompe pas mon conjoint, je le snobe juste et, de mon côté, je vis ma vie.
- Je regarde mon téléphone en conduisant, mais je n'ai encore jamais eu d'accident !

La convoitise est grave de par ses conséquences :

Le roi Achab convoitait la vigne de Naboth (1 R 21.1-21). Une jolie vigne, juste à côté de chez lui. Mais Naboth, fidèle à la Bible, ne voulait pas vendre le terrain que l'Éternel lui avait attribué. Alors Achab, après l'avoir faussement fait accuser, le fera lapider, assassiner, lui et ses fils, pour récupérer cette charmante petite vigne. Mais cela vaudra à Achab et à sa femme Jézabel la malédiction de Dieu, jusqu'à en mourir...

Le roi David convoitait la belle Bathshéba (2 Sam 11.1-12.25). Il deviendra menteur. Puis, pour cacher son adultère, il complotera la mort d'Urie, le mari de Bathshéba. Résultat : Beaucoup de pleurs et de dégâts au sein de sa propre famille.

3. La convoitise ne se soigne pas !

« Bien-aimés, je vous exhorte, en tant qu'étrangers et voyageurs, à vous abstenir des désirs charnels qui font la guerre à l'âme » (1 Pi 2.11).

Que nous apprend le cas d'Acan au travers de sa convoitise : *« J'ai vu dans le butin un beau manteau de Schinear, deux cents sicles d'argent, et un lingot d'or du poids de cinquante sicles ; je les ai convoités, et je les ai pris ; ils sont cachés dans la terre au milieu de ma tente, et l'argent est dessous... » (Jo 7.21).*

Comment se préserver ou soigner ce MAL qu'est la CONVOITISE ?

- Donne autorité à la Parole de Dieu (Ap 3.10)
- Choisis clairement tes priorités (Mt 6.33)
- Développe le contentement au lieu de la convoitise (1 Tim 6.6)
- Exerce-toi à la piété avec méthode et régularité (1 Tim 4.7)
- Ne sous-estime jamais la séduction du « monde » (1 Co 10.12)
- Éloigne-toi du mal et de ceux qui le pratiquent (1 Co 15.33-34)
- Confesse et partage tes états d'âmes au Seigneur par la prière (Phil 4.6-8)
- Prend Jésus-Christ comme exemple et référence de vie (1 Pi 2.21)

Illustration : Un jour Alexandre le Grand fit comparaître un de ses officiers, accusé de lâcheté :

- « Quel est ton nom ? » demanda le roi.
- « Mon nom est le même que le vôtre, général, je m'appelle Alexandre. »
- « Alexandre ? Alors, soit tu changes de nom, soit tu changes de conduite ! »

Ce désir de vivre le plus possible comme Dieu le veut n'est pas optionnel si je suis chrétien. Jésus le disait : *« Soyez parfait comme votre Père céleste est parfait » (Mt 5.48).* Devant ce passage, j'ai entendu des réactions du

type : *« Personne ne peut marcher comme Christ », « c'est impossible ».* Pour simplifier, nous dirons que l'homme coopère avec Dieu dans le processus de sanctification mais que seul notre sauveur en garantit le résultat final.

- C'est Dieu qui nous sanctifie
- C'est Dieu qui nous donne le vouloir et le faire
- C'est Dieu qui nous transforme à Son image

Par contre, nous savons aussi que :

- ... c'est nous qui recherchons la sanctification
- ... c'est nous qui choisissons d'obéir ou pas
- ... c'est nous qui acceptons l'œuvre de Dieu dans nos vies

Retenons l'enseignement majeur de ce 10^e commandement : la convoitise n'est jamais invisible, elle est d'une extrême gravité, mais – fort heureusement – elle se soigne.

Seigneur Dieu,

Nous Te remercions pour la lumière de Ta Parole et la vérité de Tes commandements. Pardonne-nous pour toutes les fois où nous avons sous-estimé le pouvoir de la convoitise dans nos cœurs. Pardonne-nous de nous être arrêtés aux apparences, en oubliant que Tu regardes d'abord à ce qui se passe au plus profond de nous.

Libère-nous de cette illusion de croire que nos pensées cachées restent sans conséquence. Viens purifier nos désirs, sanctifier nos intentions et renouveler notre intelligence. Apprends-nous la vraie satisfaction et le contentement en Toi, afin que nos cœurs ne cherchent plus à désirer ce qui ne leur appartient pas.

Nous Te rendons grâce parce que la convoitise n'est pas une fatalité : Tu es le Dieu qui délivre et restaure. Guide chacun de nos actes, pour que toute notre vie Te rende gloire. Amen !

DIAPASON

ANNONCES

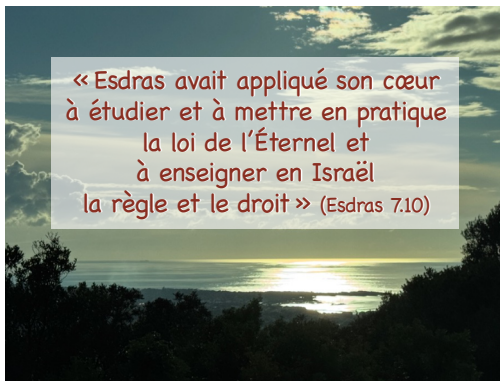
Église Baptiste de Toulon Est

Annonces/Rendez-vous :

- ◆ Cultes en direct : <https://www.youtube.com/c/EgliseEvangeliqueBaptistedeToulon>
- ◆ Réunions de prière les mardis à 19h30
- ◆ Mariage de Guillaume et Loïs le 12/09
- ◆ Repas de rentrée DIAPASON le dimanche 13/09 après le culte (13h00)
- ◆ Reprise des activités après le dimanche 13/09

Sujet de prière :

- ◆ Prier pour nos malades et nos aînés



Église Baptiste de Toulon Ouest

Annonces/Rendez-vous :

- ◆ Réunions d'Études Bibliques et/ou de Prières les mardis à partir de 19h00
- ◆ Repas fraternel le dimanche 06/09 après le culte
- ◆ Baptême de Nesrine le 20/09

Sujets de louange et de prière :

- ◆ Nos futurs baptisés
- ◆ Nos contacts

Église Baptiste de Fréjus

Sujets de prières :

- ◆ Priez pour que le Seigneur nous bénisse et que nous ayons une bonne rentrée à Fréjus.
- ◆ Que le Seigneur nous confie de nouvelles âmes afin de les conduire vers Lui.

Église Baptiste de La Ciotat

Annonces/Rendez-vous :

- ◆ Cultes les dimanches à 10h30
- ◆ Les jeudis :
 - Réunions de prière de 17h15 à 17h45
 - Études Bibliques à 17h45 (à partir du 17/09)

Église Baptiste de Hyères

Annonces :

- ◆ Reprise des études bibliques le mardi 01/09
- ◆ Dimanche 06/09 : baptêmes de Mathilde, Julien et Stéphanie + repas de rentrée à Cani-Plage
- ◆ Samedi 26/09 : Mariage religieux de Samy et Marie à 17h00 au local de l'Église

Sujets de prière :

- ◆ La croissance en maturité spirituelle

Église Baptiste de Brignoles

Sujets de louange et de prière :

- ◆ Merci pour vos prières continuelles pour le stand au marché. À chaque occasion, la Parole de Dieu est annoncée au travers de la littérature chrétienne.

EGLISES DIAPYSSON

Eglise Baptiste de Brignoles

7 ter, Promenade des Berges
83170 Brignoles
07 83 91 10 30
Charles BAUMAN
Culte à 10h00

Eglise Baptiste de Fréjus

102 Impasse Thomas Edison
83600 Fréjus
06 62 57 11 70
Steve BARNES
Culte à 10h00

Eglise Baptiste de Hyères

192 Chemin de la Source
83400 Hyères
06 16 19 17 56 / 06 11 88 03 21
Richard BECERA
Culte à 10h30

Eglise Baptiste de La Ciotat

32 rue Louis Vignol
13600 La Ciotat
04 94 27 02 77 / 06 33 63 73 77
Luciano BRANCO
Culte à 10h30

Eglise Baptiste de Toulon Est

430 rue H. Ste Claire Deville
83100 Toulon
06 33 63 73 77 / 06 21 28 83 08
Luciano BRANCO/Julien LELEU
Culte à 10h00

Eglise Baptiste de Toulon Ouest

42 Chemin du Pont de Bois
83200 Toulon
06 21 28 83 08
Julien LELEU
Culte à 10h00

★ CELLULES EEBT

Cellule 1 : LA SEYNE/MER

Mercredi 18h00, 1 semaine sur 2
Chez Philippe MARTINEZ
62 Avenue Esprit Armando
Tél : 06 82 82 06 37 (appeler avant)

Cellule 3 : SANARY/MER

Vendredi 18h15, 1 semaine sur 2
Chez M-B. Garona
57 Allée des Tamaris
Responsable : Charles DELMAS
Tél : 06 70 94 50 74

Cellule 5 : LA CRAU

Mardi 20h00, 1 semaine sur 2
Chez B. Ramel
18 Impasse du Chèvrefeuille
Responsable : Jean-Luc RAMEL
Tél : 06 84 99 38 04

Cellule 2 : OLLIOULES

Mercredi 20h30, 1 semaine sur 2
Chez Eglise Evangélique Baptiste
42 Ch Pont de Bois 83200 Toulon
Responsable : J-P CASIMIRI
Tél : 06 22 22 81 44

Cellule 4 : TOULON EST

EB : Lundi 20h30
RP : Mardi 19h30
430 Rue Henri Sainte Claire Deville
Responsables : L. BRANCO / J. LELEU
Tél : 06 33 63 73 77 / 06 21 28 83 08

Cellule 6 : TOULON OUEST

Mardi 19h00
Eglise Evangélique Baptiste
42 Chemin du Pont de Bois
Responsable : J. LELEU
Tél : 06 21 28 83 08